

ASSOCIATION APOGE

Siège social : 21, Boulevard François Suarez B.P. 79 06342
LA TRINITE Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2022

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Siège social : 47, rue de Liège, 75008 PARIS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ASSOCIATION APOGE
21, Boulevard François Suarez
B.P. 79 06342 LA TRINITE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le **31/12/2022**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APOGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 26 mai 2023

Le commissaire aux comptes

PKF ARSILON Commissariat aux Comptes



Mohamed Bouzdou

Bilan actif APOGE

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	97 604	95 875	1 728	10 584
Immobilisations corporelles				
Terrains	128 335		128 335	128 335
Constructions	1 452 989	538 821	914 168	978 990
Autres immobilisations corporelles	492 462	392 720	99 742	122 339
Immobilisations financières				
Participations	152		152	152
Autres titres immobilisés	204 041		204 041	204 041
Autres immobilisations financières	1 029		1 029	4 529
Total I	2 376 611	1 027 417	1 349 195	1 448 969
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	59 122		59 122	32 660
Autres créances	56 168 722		56 168 722	49 202 558
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	100 286		100 286	100 286
Disponibilités	1 711 320		1 711 320	1 695 463
Charges constatés d'avance	18 407		18 407	18 004
Total II	58 057 858		58 057 858	51 048 971
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	60 434 469	1 027 417	59 407 053	52 497 940
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif APOGE

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres	72 786	188 639
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	1 113 818	925 392
Report à nouveau	364 434	359 268
Excédent ou déficit de l'exercice	19 860	77 741
Situation nette (sous-total)	1 570 899	1 551 039
Provisions réglementées	148 648	143 705
Total I	1 719 546	1 694 744
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	5 000	8 600
Provisions pour charges	381 984	385 876
Total III	386 984	394 476
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	707 168	775 461
Emprunts et dettes financières diverses	1 086	1 173
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 764	70 015
Dettes fiscales et sociales	335 834	315 138
Autres dettes	56 164 669	49 246 934
Total IV	57 300 522	50 408 720
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	59 407 053	52 497 940
(1) Dont à plus d'un an (a)	630 709	
Dont à moins d'un an (a)	56 669 813	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 640	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat APOGE

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	80	50
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	400 352	410 705
Dont parrainages	400 352	410 705
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 103 715	1 934 222
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	57 928	77 574
Total I	2 562 075	2 422 551
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	365 011	326 924
Impôts, taxes et versements assimilés	175 112	157 758
Salaires et traitements	1 391 962	1 309 571
Charges sociales	487 945	450 459
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	111 147	120 885
Total II	2 531 176	2 365 597
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	30 899	56 954
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	7 317	14 246
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 853
Total III	7 317	18 099
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	16 611	18 484
Total IV	16 611	18 484
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-9 294	-385

Compte de résultat APOGE

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	21 605	56 569
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	22 199	34 154
Total V	22 199	34 154
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23 943	12 982
Total VI	23 943	12 982
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 745	21 172
Total des produits (I+III+V)	2 591 591	2 474 804
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 571 731	2 397 063
EXCEDENT OU DEFICIT	19 860	77 741

Annexe

Synthèse de l'annexe APOGE

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat	x		
- Tableau des effectifs	x		
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organ		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	

Règles et méthodes comptables APOGE

Désignation de l'association : APOGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 59 407 053 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 19 860 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 avril 2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

– **Description de l'objet social** : L'association a pour objet principal :

- l'exercice de la gestion de tutelle des personnes telle que prévue par les lois et leurs décrets d'application ;
- la prise en charge de la gestion du patrimoine des personnes âgées confiée par mandat de justice ;
- l'étude et la mise en oeuvre des moyens destinés à pallier les difficultés rencontrées par toutes personnes pour la gestion de leur patrimoine, et à se substituer à elles en gérant pour le mieux leurs intérêts ;
- l'organisation de contacts et la recherche de la collaboration avec les secteurs publics, semi-publics et privés pour résoudre leur problème.

– **Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées** : l'association intervention essentiellement sur tout le département des Alpes Maritimes.

– **Description des moyens mis en oeuvre** : l'association a recours a des moyens humains et matériels :

- l'embauche de délégués à la tutelle assermentés pour assurer les mesures de protection,
- Outils informatiques pour le suivi et la gestion du patrimoine des protégés.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables prévues par les textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales.

De plus les dispositions budgétaires et comptables M22 bis sont également appliquées.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Règles et méthodes comptables APOGE

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données :

- Statut fiscal : L'association ne relève d'aucun impôt commercial
- Rémunération du conseil d'administration : Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération et/ou d'avantage en nature.
- Comptes gérés des tiers particuliers sous les mesures suivantes :
 - sous tutelle
 - sous curatelle renforcée.

Au 31/12/2022, ces comptes représentent globalement 56 M€ et sont enregistrés à l'actif et au passif du bilan comptable de l'Association.

En règle générale, la valeur enregistrée en comptabilité pour ces comptes est la valorisation indiquée à la date du 31/12/2022 communiquée par les organismes financiers.

En cas d'absence d'information sur la valeur des comptes 31/12/2022, il a été retenu la valeur communiquée par les organismes financiers.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables APOGE

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,6 %
- Taux de croissance des salaires : 3,1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE TD 2022

Notes sur le bilan APOGE

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	97 431	172		97 604
Immobilisations incorporelles	97 431	172		97 604
- Terrains	128 335			128 335
- Constructions sur sol propre	1 452 989			1 452 989
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	192 031			192 031
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	319 495	14 701	33 764	300 431
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 092 849	14 701	33 764	2 073 786
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	152			152
- Autres titres immobilisés	204 041			204 041
- Prêts et autres immobilisations financières	4 529		3 500	1 029
Immobilisations financières	208 722		3 500	205 222
ACTIF IMMOBILISE	2 399 002	14 873	37 264	2 376 611

Notes sur le bilan APOGE

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	172	14 701		14 873
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	172	14 701		14 873
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			3 500	3 500
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		33 764		33 764
Diminutions de l'exercice		33 764	3 500	37 264

Notes sur le bilan APOGE

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 847	9 028		95 875
Immobilisations incorporelles	86 847	9 028		95 875
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	473 999	64 822		538 821
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	156 449	7 163		163 612
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	232 737	30 134	33 764	229 108
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	863 186	102 119	33 764	931 541
ACTIF IMMOBILISE	950 034	111 147	33 764	1 027 417

Notes sur le bilan APOGE

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	9 028	102 119	111 147
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	9 028	102 119	111 147
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service		33 764	33 764
Diminutions de l'exercice		33 764	33 764

Notes sur le bilan APOGE

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 56 247 280 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 029		1 029
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	59 122	59 122	
Autres	56 168 722	56 168 722	
Charges constatées d'avance	18 407	18 407	
Total	56 247 280	56 246 252	1 029
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ADMINISTRES EMOLTS.TUT.A FACTUR	29 498
DGF à recevoir	29 624
ORGAN.SOCIAUX PRODUITS A RECEV.	13 417
débiteurs divers prod. à recevoir	4 800
Total	77 339

Notes sur le bilan APOGE

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re	188 639	72 574		188 427	72 786
Ecart de réévaluation					
Réserves	925 392		188 427		1 113 818
Report à Nouveau	359 268	5 167			364 434
Excédent ou déficit de l'exercic	77 741	-77 741	19 860		19 860
Situation nette	1 551 039		208 287	188 427	1 570 899
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	143 705		4 943		148 648
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	1 694 744		213 229	188 427	1 719 546

Notes sur le bilan APOGE

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	385 876		3 892		381 984
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 600		3 600		5 000
Total	394 476		7 492		386 984
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			7 492		

Notes sur le bilan APOGE

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 57 300 522 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 640	4 640		
- à plus de 1 an à l'origine	702 528	71 818	307 780	322 929
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 086	1 086		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 764	91 764		
Dettes fiscales et sociales	335 834	335 834		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	56 164 669	56 164 669		
Produits constatés d'avance				
Total	57 300 522	56 669 813	307 780	322 929
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	69 890			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT.NON PARVENUES	51 006
INTERETS COURUS / EMPRUNTS	1 086
DETTE PROV./CONGES PAYES	137 638
ORGANISMES SOC.CHARGES A PAYER	78 613
ETAT CHARGES A PAYER	35 706
ADMINISTRES AVOIRS A ETABLIR	594
Total	304 643

Notes sur le bilan APOGE

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	18 407		
Total	18 407		

Notes sur le compte de résultat APOGE

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 23 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		2 097 800	5 916			2 103 715
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						2 103 715

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		19 860
Part du résultat sur gestion conventionnée		17 406
Part du résultat sur gestion libre		2 454

Autres informations APOGE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	381 984
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts restant à payer	78 440
Privilège de prêteur de deniers pour l'acquisition sur les biens immobiliers sis à la Trinité (06340) 19/21 boulevard François Suarez "Résidence Saint Just"	480 000
Hypothèque conventionnelle de 1er rang pour les travaux effectués dans l'immeuble	270 000
Privilège de prêteur de deniers pour l'acquisition sur le bien immobilier sis à Valbonne (06560) 55 Allée Pierre Ziller	550 000
Autres engagements donnés	1 378 440
Total	1 378 440

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 381 984 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 381 984 euros

La méthode de calcul retenue pour l'engagement de retraite est celle prévue par la CCN des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15/03/1966, à savoir la prise en compte de l'ancienneté des salariés dans l'activité en plus de celle acquise au sein de l'APOGE.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 43 personnes.

